MINISTERE DE L'INTERIEUR		PARTIE NON OFFICIELLE
1968		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
31 août — Arrêté n° 58-INT/STCS portant annulation et ouverture de crédits au budget primitif de la circonscription de Mango, exercice 1968.	559	AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
31 août — Arrêté n° 59-INT/STCS portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la circonscription de Kandé, exercice 1968	559	Société Togolaise de Marbrerie (Demande de concessions minières)
MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES		d'immatriculation) 569 BATA togolaise (S.A.R.L.) 572 Avis de demande d'immatriculation au registre de commerce 573
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE 1968		Récépissé de déclaration d'association
28 août — Arrêté n° 342-MFP nommant M. Bitho Théophile, secrétaire d'administration, contrôleur du travail et des lois sociales	561	Avis de perte de titre foncier
30 août — Arrêté n° 347-MFP portant promotion dans le corps du personnel des chemins de fer et wharf	560	PARTIE OFFICIELLE
9 sept. — Arrêté n° 368-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement	560	ACTES DU GOUVERNEMENT
Arrêtés et décisions portant intégrations, réintégration, titula- risations, rétablissement de situation admi-		DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE
nistrative, engagements, affectation, admis- sion à l'examen de sortie du centre natio- nal de formation sociale, changement de		LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS
fonction, détachements, constatation d'ab- sences irrégulières, suspension de fonctions, licenciements, révocation, acceptation de démission, admission à la retraite, rectifi-		ORDONNANCES
catif et additif à de précédents arrêté et décision portant admission à la retraite et engagement	561	ORDONNANCE Nº 40 du 2-9-68 complétant l'ordonnance nº 12 du 7 avril 1967 portant création du Port Autonome de Lomé.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
1968 5 août — Arrêté n° 7-MEN/DET portant autorisation d'ouverture d'un collège d'enseignement général et technique privé à Anécho MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	568	Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967; Vu l'ordonnance n° 12 du 7 avril 1967 portant création du Port Autonome de Lomé, notamment son article 14; Sur proposition du ministre des travaux publics, mines, trans- ports, des postes et télécommunications; Le conseil des ministres entendu,
1968 —		ORDONNE:
10 sept. — Arrêté nº 11-MSP portant autorisation d'exploiter une clinique médicale	568	Article premier — L'article 14 de l'ordonnance no 12 du 7 avril 1967 est complété comme suit : «Le conseil d'administration est ainsi composé :
DIVERS		11) un représentant du ministre des affaires étrangères;
MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE 1968		12) un représentant de la République du Dahomey désigné en application de l'article 9-14° de la loi du 31 décembre 1964 sur le port de Cotonou;
6 sept. — Arrêté n° 356-MFP portant ouverture d'un con- cours professionnel pour le recrutement		13) un représentant de la République de Haute-Volta.
d'agents spécialisés de la météorologie et de l'aéronautique civile	568	Les Etats voisins utilisateurs du Port de Lomé autres que le Dahomey et la Haute-Volta pourront éventuelle- ment être membres du conseil d'administration»
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE 1968		La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise.
13 sept. — Arrêté nº 12-MSP portant ouverture d'un concours exceptionnel d'entrée à l'école nationale de sages-femmes	569	Lomé, le 2 septembre 1968 Gal. E. Eyadéma